

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Afférents au Conseil
Communautaire : 82**

RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIERES ET MINERVOIS

En exercice : 82

**Qui ont pris part à la délibération :
78**

Date de convocation : 30/04/2026

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° DE_2026_151

**Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DANS
LE CADRE DU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

L'an deux mille vingt six, le six mai à 18H00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de André HERNANDEZ, Président.

Marie GRAUBY a été nommé(e) secrétaire de séance.

Etaient présents : (67)

Jean-Claude MONTLAUR (ALBAS), Martine ARTHOZOUL (ALBIERES), Philippe LACOMBE (BOUISSE), Sylvie RAYNAUD (BOUTENAC), Marie-Pierre VANSTEENKISTE (CAMPLONG D'AUDE), Frédéric HERNANDEZ (CANET D'AUDE), Anaïs DENAT (CANET D'AUDE), Jean-Jacques LEBRETON (CANET D'AUDE), Didier CASATO (CASCATEL DES CORBIERES), Gilles BARTHES (CASTELNAU D'AUDE), Marie GRAUBY (CONILHAC CORBIERES), Paul BERTHIER (COUSTOUGE), Jean-Claude MORASSUTTI (CRUSCADES), Mélinda BORNIA (DAVEJEAN), Sullivan ESCUDERO (DERNACUEILLETTE), Henry SCHENATO (ESCALES), Isabelle GEA-PERIS (FABREZAN), Alain JAUNEAU (FABREZAN), Jean-Marie SAURY (FELINES TERMENES), Alain VALERO (FERRALS LES CORBIERES), Sabine PECH MALET (FERRALS LES CORBIERES), Jacques CONTIES (FONTCOUVERTE), Béatrice BORT (HOMPS), Jacques PIRAUD (JONQUIERES), Bernard BLANC (LAGRASSE), David REMY (LAIRIERE), Christine CONDETTE (LANET), Raymond SPOLI (LAROQUE DE

FA), Gérard FORCADA (LEZIGNAN CORBIERES), Christine BENET (LEZIGNAN CORBIERES), El Mahdi DAHBI (LEZIGNAN CORBIERES), Françoise CASTEL (LEZIGNAN CORBIERES), Michel MASUYER (LEZIGNAN CORBIERES), Sabrina FITO (LEZIGNAN CORBIERES), Laurent MARTINEZ (LEZIGNAN CORBIERES), Corinne ARMERO (LEZIGNAN CORBIERES), Christian ROIG (LEZIGNAN CORBIERES), Christine FOULQUIER (LEZIGNAN CORBIERES), Pauline VILCHEZ (LEZIGNAN CORBIERES), Mélinda MARTIN (LEZIGNAN CORBIERES), André HERNANDEZ (LEZIGNAN CORBIERES), Thierry DENARD (LEZIGNAN CORBIERES), Marie-Claude MARTINEZ (LEZIGNAN CORBIERES), Valérie DUMONTET (LEZIGNAN CORBIERES), Philippe LEZINA (LUC SUR ORBIEU), Colette BOURNET (MASSAC), Guy D'ALACON (MONTBRUN DES CORBIERES), Jérôme GAZEL (MONTJOI), Yves FABRE (MONTSERET), François RICHARD (ORNAISONS), Bernard COLOMBAT (PALAIRAC), Emile DELPY (PARAZA), André CONTRERAS (QUINTILLAN), Philippe ESTRADE (RIBAUTE), Philippe ESCOI (ROQUECOURBE MINERVOIS), Jérôme TUAL (ROUBIA), Jean-Michel FOLCH (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE), David ELIS (SAINT COUAT D'AUDE), Xavier DE VOLONTAT (SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE), Henri RIVIERE (SAINT MARTIN DES PUIITS), Roland QUINCEY (SAINT PIERRE DES CHAMPS), Cédric MALRIC (TALAIRAN), Hervé BARO (TERMES), Philippe PUECH (THEZAN DES CORBIERES), Daniel SPAGNI (TOURNISSAN), Serge MARRET (TOUROUZELLE), Philippe MARCY (VILLEROUGE TERMENES)

Etaient absents les représentants des Communes de : (3)

Christophe TURCAUD (MOUTHOMET), Grégory ROMERO (MOUX), Hélène BLASZKIEWICZ (VIGNEVIEILLE)

Procurations : (11)

Sébastien FILIPPI (ARGENS MINERVOIS) à Emile DELPY, Bernard SUTRA (AURIAC) à Jean-Marie SAURY, William COMBES (LEZIGNAN CORBIERES) à Françoise CASTEL, Alain-Marc GARCIA (LEZIGNAN CORBIERES) à Corinne ARMERO, Mireille SANTINI (LEZIGNAN CORBIERES) à Christine BENET, Erik LE MOAL (LEZIGNAN CORBIERES) à Sabrina FITO, Jean-Charles PITT (LEZIGNAN CORBIERES) à Gérard FORCADA, Christine MANGOLD (LUC SUR ORBIEU) à Philippe LEZINA, Claire CHAOUAT (ORNAISONS) à François RICHARD, Myriam MIQUEL (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE) à Jean-Michel FOLCH, Redha MENNAD (SALZA) à Raymond SPOLI

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-5, L.2224-1 et suivants ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois à savoir l'arrêté préfectoral n°MCLI-INTERCO-2025-258 du 19/09/2025 par lequel le Préfet de l'Aude a prononcé le transfert de la compétence eau à la Communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois par les communes de Albas, Argens Minervois, Boutenac, Camplong d'Aude, Canet d'Aude, Conilhac Corbières, Coustouge, Escales,

Fabrezan, Ferrals les Corbières, Fontcouverte, Homps, Jonquières, Lagrasse, Lairière, Lanet, Luc Sur Orbieu, Montbrun des Corbières, Montségret, Ornaisons, Quintillan, Roquecourbe Minervoises, Roubia, St André de Roquelongue, Saint Couat d'Aude, St Martin des Puits, Tournissan et Tourouzelle, à compter du 1er janvier 2026;

VU la délibération n°DE_2025_166 du 1er/10/2025 portant sur le choix du mode de gestion en régie de l'eau potable impliquant la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière à compter du 1er/01/2026 ;

VU les statuts de la régie chargée de la gestion du service public de l'eau potable sur le territoire de la CCRLCM ;

VU la délibération n°DE_2025_169 du 1er/10/2025 portant sur le choix du mode de gestion en régie de l'assainissement collectif impliquant la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière à compter du 1er/01/2026 ;

VU les statuts de la régie chargée de la gestion du service public de l'assainissement collectif sur le territoire de la CCRLCM ;

VU la délibération n°DE_2026_117 du 23 avril 2026 portant appel à candidatures ;

Considérant la nécessité de constituer un Conseil d'exploitation pour assurer le suivi de la gestion du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif, notamment dans le cadre du maintien du mode de gestion en régie ;

Considérant que le Conseil d'exploitation constitue un organe consultatif permettant l'association des élus à la gestion du service, composé de 28 membres avec voix délibérative;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres du Conseil d'exploitation ;

Sur proposition du rapporteur, Thierry DENARD Vice-président,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, décide de,

Par :

78 POUR

0 ABSTENTION

0 CONTRE

DESIGNER les membres du Conseil d'exploitation eau potable:

NOM Prénom	COMMUNE
MONTLAUR Jean-Claude	ALBAS
CONTRERAS André	QUINTILLAN
BORT Béatrice	HOMPS
MARRET Serge	TOUROUZELLE
LEZINA Philippe	LUC
CONDETTE ETHIS Christine	LANET
BERTHIER Paul	COUSTOUGE
GEA PERIS Isabelle	FABREZAN
FILIPPI Sébastien	ARGENS
ELIS David	ST COUAT
PIRAUD Jacques	JONQUIERES
GRAUBY Marie	CONILHAC
FABRE Yves	MONTSERET
RICHARD François	ORNAISONS
SCHENATO Henry	ESCALES
RAYNAUD Sylvie	BOUTENAC
HERNANDEZ Frédéric	CANET
TUAL Jérôme	ROUBIA
FOLCH Jean-Michel	ST ANDRE
VANSTEENKISTE Marie- Pierre	CAMPLONG
VALERO Alain	FERRALS
CONTIES Jacques	FONTCOUVERTE
BLANC Bernard	LAGRASSE
BOUTET Claude	MONTBRUN
ESCOI Philippe	ROQUECOURBE
RIVIERE Henri	ST MARTIN
REMY David	LAIRIERE
SPAGNI Daniel	TOURNISSAN

FIXER le mandat des membres du Conseil d'exploitation sur le mandat municipal.

- **INFORMER** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le



ID : 011-200035863-20260506-DE_2026_151-DE

Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie Grauby', written over a horizontal line.

Marie GRAUBY, Vice-présidente



Le Président,

André HERNANDEZ